

REGLE DU JEU N° 3
-----0-----
NOMBRE DE JOUEURS / EQUIPE

1 - CLASSIFICATION DES COMPETITIONS, REGLES, OBLIGATIONS ET SPECIFICITES

Catégories	Formes de jeu	Compétitions	Règles appliquées	Nombre de joueurs à inscrire sur la feuille de match		Nombre minimum de joueurs de 1 ^{ère} ligne exigés		Table de marque	Temps morts	
				Minimum (a)	Maximum	Titulaires	Remplaçants			
A	XV	1 ^{ère} Division Professionnelle	I.R.B.	19	22 ou 23 (h)	3	2 ou 3 (h)			
		2 ^{ème} Division Professionnelle	I.R.B. (f)							
		1 ^{ère} Division Fédérale								
		Reichel A (- 21ans) Espoirs (- 23 ans) Coupe de la Fédération Féminine 1 ^{ère} Division Elite 1 et 2								
		Nationale B		16		3	1 (c)	OUI (e, g)		
B	XV	Alamercery (- 17 ans) / Années 94 et 95 Gaudermen (- de 17 ans) / Année 95 Inter-secteurs Crabos (- de 19 ans) Fédérale 1 Féminine Balandrade - de 19 ans Reichel B [- de 21 ans (2)]	I.R.B. moins de 19 ans (f)	19	22 (b)	3	2		OUI (e)	
		2 ^{ème} et 3 ^{ème} Division Fédérale Fédérale B Excellence B (1) Séries Territoriales Equipes réserves territoriales (1) Challenge des Comités (- 26 ans) Rugby Entreprises Philiponeau (- de 19 ans) Fédérale 2 Féminine Taddei Ovalies Teulière (- de 17 ans)	Règles spécifiques F.F.R.	16				3	1 (c)	OUI (e)
C		Excellence B (1) Equipes réserves territoriales (1) Danet (- de 19 ans) Fédérale 3 Féminine Cadets territoriaux (- de 17 ans)				13	19			3
D	XII									
E	VII	Toutes compétitions	I.R.B.	7	10	3	0			

- (a) Le nombre minimum de joueurs à inscrire sur la feuille de match doit impérativement correspondre à des joueurs physiquement présents au coup d'envoi et capables de jouer.
- (b) Lors de toute rencontre des compétitions de « - de 19 ans » et « - de 17 ans », si une équipe aligne 22 joueurs sur la feuille de match, au moins 6 d'entre eux doivent être « autorisés à jouer en 1^{ère} ligne », de telle sorte qu'il y ait un remplaçant pour le pilier « tête libre », le talonneur et le pilier « tête prise » (Règle 3.5.c - variantes pour les moins de 19 ans).
- (c) Il s'agit là d'un nombre minimum qui est augmenté selon le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match (voir Règle 3.5.a et/ou Règle 3.5.e, variantes pour les moins de 19 ans).
- (d) Dès lors qu'une équipe aligne 14 joueurs et plus sur la feuille de match, au moins 4 d'entre eux doivent être « autorisés à jouer en 1^{ère} ligne » (3 titulaires + 1 remplaçant).
- (e) La feuille de mouvements (table de marque) sera jointe à la feuille de match après traitement de tous les remplacements effectués (visa de l'arbitre sur les cartes de qualification).
- (f) Les dispositions spécifiques F.F.R. de la Règle 10 « Jeu déloyal » sont applicables à toutes les compétitions fédérales et territoriales.
- (g) La mise en place d'une feuille de mouvements en Nationale B est obligatoire dès lors qu'une des deux équipes souhaite faire figurer sur la feuille de match de l'équipe première (comme remplaçants uniquement) des joueurs ayant participé au match de l'équipe réserve n'entraîne pas l'application du règlement « Table de marque » en vigueur dans les catégories C et D, c'est-à-dire pour l'essentiel la possibilité d'effectuer des remplacements tactiques sans limitation de nombre. Par conséquent, l'arbitre appliquera en Nationale B la Règle de jeu n°3 - I.R.B. dans son intégralité.
- (h) Une équipe du secteur professionnel ou de 1^{ère} Division fédérale (équipe « une » seulement) a la possibilité d'inscrire jusqu'à 23 joueurs sur la feuille de match. Le 23^{ème} joueur (numéroté 23) sera obligatoirement un joueur de 1^{ère} ligne dûment entraîné et expérimenté de manière à ce que chacun des trois postes de 1^{ère} ligne (pilier tête libre, pilier tête prise, talonneur) soit couvert par deux joueurs. Les substitutions ou remplacements continuent d'être effectués conformément à la Règle 3, comme la saison précédente, excepté dans le cas où 23 joueurs figurent sur la feuille de match. Le joueur supplémentaire de 1^{ère} ligne peut alors rentrer en jeu pour remplacer un joueur de 1^{ère} ligne blessé ou qui saigne, cela même si les 7 autres possibilités de remplacements/substitutions ont été ou seront utilisées par ailleurs. Ce 3^{ème} joueur de 1^{ère} ligne pourra également entrer en jeu pour éviter des mêlées simulées qui interviendraient après l'exclusion temporaire ou définitive d'un joueur de 1^{ère} ligne. Dans ce cas, ce joueur ne pourra entrer en jeu qu'après la sortie effective d'un autre joueur de la ligne d'avants, sortie sollicitée par le capitaine de l'équipe concernée.
- (1) Voir ci-dessous article 1.1.c de l'avis hebdomadaire n°851 du 08/07/05 pour la forme de jeu pratiquée dans les Secteurs et Comités lors des compétitions « Excellence B » et « Réserves de séries territoriales ».
- (2) Ce classement des « Reichel B » en catégorie B pour des joueurs de moins de 21 ans a pour but d'assurer une continuité de « règle » avec la compétition Balandrade.